

Notre simulation

Réalisée avec Anne Borios (GED Gascogne)

Hector choisit le groupement d'employeurs pour embaucher un salarié pendant deux mois

Hector est éleveur de bovins allaitants dans le Gers. Il doit recruter un employé à temps plein (35 h/semaine) pour deux mois afin de remplacer sa fille (qui est salariée sur l'exploitation). Il ne connaît personne de disponible à cette période et n'a jamais fait appel à un salarié extérieur à la famille auparavant. Il hésite entre embaucher un salarié en direct en CDD (contrat à durée déterminée) ou adhérer à un groupement d'employeurs de son département.

Aspect financier	Recruter en direct en CDD En remplissant le Tesa (titre emploi simplifié agricole)	OU	Recruter via un groupement d'employeurs
Taux horaire du salarié (coefficient 145 pour un ouvrier professionnel de niveau 2)	9,68 €/h brut		14,29 €/h brut (intègre le coût de gestion du groupement)
Rémunération mensuelle (à 35 h/semaine)	151,67 h* x 9,68 €/h = 1 468,17 € bruts		151,67 h* x 14,29 €/h = 2 167,37 € bruts
Charges patronales payées par l'employeur	Pour les saisonniers, exonération totale des charges patronales, grâce au dispositif TO-DE pour les salaires inférieurs à 1,5 smic. Les cotisations se limitent à environ 8 % du salaire brut, soit 1 468,17 x 8 % = 117,45 €		Inclus dans le coût horaire. Le groupement d'employeurs se charge du règlement des charges sociales.
Coût pour un mois	1 585,62 € bruts		2 167,37 € bruts
Coût supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Congé payé (10 % du salaire brut versé pendant la durée du CDD) = 2 936,34 x 10 % = 293,63 € ■ Prime de précarité (10 % du salaire brut pendant le CDD) = 2 936,34 x 10 % = 293,63 € 		Adhésion au groupement de 50 €/an.
COÛT TOTAL	3 758,50 € sur deux mois		4 384,74 € sur deux mois
Organisation et temps passé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avant l'embauche, rédiger et publier l'annonce : environ une demi-journée. ■ Entretien de compétence : au moins une demi-journée + temps passé au téléphone. ■ Remplir la déclaration à l'embauche via internet : environ 30 min. ■ Remplir la déclaration de fin de contrat via internet : environ 30 min. <p>Hector estime qu'il consacrera au moins deux jours à trouver un salarié.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer un coup de fil au groupement d'employeurs pour expliquer ses besoins en main-d'œuvre. <p>Hector consacrera environ 30 minutes à son recrutement.</p>
Intérêts ou freins à chaque option	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coût inférieur. 😊 ■ Temps passé pour recruter. 😞 ■ Difficulté à trouver un salarié formé et compétent pour une courte durée. 😞 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Surcoût. 😞 ■ Pas de charges administratives. 😊 ■ Personnel formé et compétent dès le départ. 😊

* Il y a 151,67 h de travail par mois (52 sem./12 mois x 35 h)

Embaucher en direct permet une économie d'environ 620 €



Après analyse, Hector opte pour le groupement d'employeurs, plus cher mais beaucoup plus simple en termes de démarches et de recrutement.